

# LE TEMPS

## Suisse & Région



église mercredi 27 novembre 2013

### Les victimes d'abus sexuels par un prêtre veulent que l'Etat intervienne

[Magalie Goumaz](#)

Une association regroupant des victimes de prêtres se plaint de la manière dont la Suisse traite leur cas. Elle réclame l'instauration d'une commission indépendante et neutre et l'implication dans ce dossier des autorités politiques

Publicité

Inégalités de traitement entre victimes, défaut de reconnaissance des souffrances, absence d'indemnisations, manque d'indépendance des évêques, dysfonctionnements dans les commissions spécialisées mises en place: les victimes d'abus sexuels commis par des prêtres se plaignent de la manière dont l'Eglise traite leur cas. Le Groupe Sapec, association regroupant une quarantaine de membres, vient de publier un rapport sur la question. Rapport qui a un but: faire changer les choses.

Président de l'association, Jacques Nuoffer veut qu'une commission neutre et indépendante soit instaurée. «Que la Conférence des évêques émette des directives, c'est une chose. Mais, comme en Belgique, il faudrait avoir une instance au-dessus. Car chaque évêque fait comme il l'entend, selon sa sensibilité.» Le Groupe Sapec souhaite également que l'Etat s'engage davantage. «Nous avons étudié les situations de plusieurs pays. La question de la réparation a pu être réglée lorsque l'Etat a fait pression et s'en est mêlé», indique Jacques Nuoffer. Pour lui, «il faut faire quelque chose qui redonne confiance aux victimes». Tous les parlementaires ont ainsi reçu son message cette semaine.

Et l'évêque du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, Mgr Charles Morerod, l'a entendu. Il se dit très intéressé par les conclusions du Groupe Sapec. Dans son diocèse, la commission SOS Prévention a terminé ses travaux en 2012. «Nous sommes en train de la recréer, mais différemment», indique-t-il. Pour Mgr Morerod, il ne fait aucun doute que la justice doit intervenir si un prêtre accusé d'abus sexuels est encore vivant. C'est le traitement des cas plus anciens qui le préoccupe. «La création d'une commission indépendante, comme le préconise le Groupe Sapec, est intéressante et doit être étudiée. Mais je m'interroge en ce moment, et avec moi un avocat, sur le cadre juridique des objectifs de toute fondation de ce type, explique-t-il. Car reconnaître et indemniser une victime revient à condamner une personne sans qu'elle ait pu se défendre. Comment cela est-il compatible avec la présomption d'innocence? La famille pourrait se retourner contre nous.» L'évêque avoue: il n'a pas encore trouvé la solution. Une chose est claire: «On ne peut pas ne rien faire», dit-il, songeant à des cas où la culpabilité ne fait pas de doute. Mais comment le reconnaître légalement?